



Paris, le 20/04/2021

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE : LA CFDT REVENDIQUE DES MESURES SALARIALES PERENNES

Mardi 20 avril s'est tenue la 1ere séance des NAO 2021 pour négocier avec la direction des mesures salariales des agents de droit privé de Pôle Emploi.

NB : l'indice des agents publics est décidé et arbitré directement par le Ministère de la Fonction Publique.

LES REVENDICATIONS CFDT

Depuis plusieurs années, et à fortiori depuis la crise sanitaire, la CFDT revendique des mesures pérennes au pouvoir d'achat des agents de Pôle Emploi.

La CFDT propose des réponses concrètes pour l'ensemble des agents sur le Pouvoir de Vivre et les enjeux environnementaux :

-  L'augmentation de 1,5% de la partie fixe et de la valeur du point au 1^{er} janvier 2021
-  La majoration du budget de 0,8% de la masse salariale pour les promotions (0,8% étant le minimum garanti par l'accord classification, négocié et signé par la CFDT).
-  La prise en charge totale de l'abonnement transport.
-  La création ou la réévaluation de la prime transport (pour les agents qui n'ont pas d'abonnement).
-  La prise en charge du covoiturage.
-  Une indemnité forfaitaire pour les agents à vélo.
-  L'aménagement horaire pour les aidants familiaux.
-  Aligner à minima les titres restaurant au plafond fiscal.

**La Direction refuse une augmentation de la partie fixe ET de la valeur du point !
Pour la CFDT, l'investissement des agents nécessite une autre réponse.
Prochain rdv : le 28 avril !**

**La CFDT porte plusieurs revendications pour faire évoluer le pouvoir d'achat des agents de Pôle Emploi dont la prime d'intéressement depuis les NAO 2020.
Pour la CFDT, ce n'est pas l'un ou l'autre.
L'intéressement OUI, uniquement l'intéressement NON !**